

# SILISIL RTV MF-Dura 30

## Fiche de données de sécurité

---

SILITECH AG vous invite à lire et à comprendre l'intégralité de la fiche de données de sécurité (FDS), car ce document contient des informations importantes. Nous vous demandons de suivre les précautions indiquées dans ce document, sauf si vos conditions d'utilisation requièrent d'autres méthodes ou actions appropriées.

---

### 1. IDENTIFICATION

---

#### Nom du produit

SILISIL RTV MF-Dura 30

#### Utilisations pertinentes identifiées pour la substance ou le mélange

Utilisations industrielles

Réservé aux utilisateurs professionnels

Silicone d'addition pour la fabrication de moules

#### Utilisations non recommandées

Aucun connu

#### Identification de l'entreprise

SILITECH AG

Worbstrasse 173

3073 Gümligen

Suisse

Tél. +41 31 398 50 70

info@silitech.ch

#### Numéro de téléphone d'urgence

Tox Info Suisse (24h/24 et 7j/7) : +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

### Éléments d'étiquetage

<b>Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008</b>	Aucun
<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun
<b>Avis d'avertissement</b>	Aucun
<b>Mentions de danger</b>	Aucun

### Autres dangers

<b>PBT</b>	Non applicable
<b>vPvB</b>	Non applicable

---

---

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

---

#### Substances

Non applicable

#### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement CLP et classification associée

Quantité	Nom	Numéro d'identification	Classification
20 à 25 %	Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, hydrolyse. Produits contenant de la silice : dioxyde de silicium pyrogénique, amorphe synthétique, nano, traité en surface	CAS : 14808-60-7 CE : 238-878-4	STOT RE 1 H373, EUH066
3 à 5 %	Cristobalite	CAS : 13772-29-7 CE : 237-401-7 Numéro REACH : 01-21201143 57-62-XXXX	STOT RE 1, H372
<0,1 %	octaméthylcyclotétrasiloxane ; [D4]	Numéro d'index : 014-018-00-1 CAS : 556-67-2 CE : 209-136-7	Flam. Liq. 3, H226 ; Repr. 2, H361f ; Aquatic Chronic 1, H410, M-Chronic:10

---

## 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

---

### Description des mesures de premiers secours

#### Informations générales

Retirez immédiatement tout vêtement contaminé par le produit.

#### Inhalation

Fournir de l'air frais et maintenir au chaud et au repos.

#### Contact cutané

Lavez immédiatement à l'eau et au savon et rincez abondamment. Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

#### Contact visuel

Rincez-vous les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes et consultez un médecin.

#### Ingestion

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

#### Brûlures

Sans objet.

### Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Aucun connu.

### Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter les symptômes.

#### Informations destinées aux médecins

Apportez cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette de ce produit.

---

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### Agent extincteur

Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, eau.

### Risques spécifiques associés à la substance ou au mélange

Ne pas inhaler les gaz de combustion. La combustion produit une fumée épaisse.

### Conseils aux pompiers

#### Équipements de sécurité spéciaux

Portez un appareil respiratoire autonome, indépendant de l'air ambiant.

Collectez séparément l'eau contaminée utilisée pour l'extinction des incendies. Ne la rejetez en aucun cas dans les égouts. Si cela peut être fait en toute sécurité, déplacez les conteneurs non endommagés hors de la zone de danger immédiat.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de sécurité. Éloignez les personnes non protégées.

### Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans le sol ou le sous-sol. Ne pas laisser les eaux de surface s'écouler dans les égouts. Retenir les eaux contaminées et les éliminer. En cas d'émissions de gaz ou de déversement dans les cours d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités compétentes. Matériaux appropriés pour l'absorption : matériaux absorbants, sable.

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Laver abondamment à l'eau.

---

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

---

### **Précautions pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et des brouillards. Bien refermer les récipients après usage. Assurer une bonne ventilation/extraction dans la zone de travail. Tenir à l'écart de toute source d'ignition – interdiction de fumer. Tenir à l'écart de la chaleur.

### **Conditions de stockage sûres, y compris les éventuelles incompatibilités**

Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et conservés en position verticale pour éviter les fuites.

### Exigences relatives aux installations et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans son emballage d'origine.

### Instructions concernant le stockage partagé

Ne pas entreposer avec des matériaux inflammables. Conserver à l'écart des aliments.

### Autres informations sur les conditions de stockage

Bien refermer les contenants. Stocker dans un endroit frais et sec, dans des fûts hermétiquement fermés. Protéger de la chaleur intense et de la lumière directe du soleil. Entreposer les contenants dans un endroit bien ventilé.

### **Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

Aucune autre information disponible.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### Paramètres de contrôle

Cristobalite – CAS : 14464-46-1

Type OEL	TWA	Notes
TLV	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Respirable
UE	0,1 mg/m <sup>3</sup>	Respirable
ACGIH	0,025 mg/m <sup>3</sup>	(R), A2 - Fibrose pulmonaire, cancer du poumon

octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] - CAS : 556-67-2

Type OEL	TWA	Durée	STEL	Durée	Notes	Pays
Aucune donnée disponible	120 mg/m <sup>3</sup>					

### Contrôles d'exposition

Appliquer des mesures de contrôle générales pour éviter toute exposition inutile.

#### Contrôles techniques appropriés

Aucune autre information n'a été fournie.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respectez les consignes de sécurité habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Il est interdit de manger, de boire, de fumer ou d'éternuer au travail. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de votre poste. Des toilettes, des douches et des vestiaires séparés sont obligatoires.

#### Protection respiratoire

Inutile pour une utilisation normale.

#### Protection des mains

Inutile pour une utilisation normale.

#### Protection des yeux/du visage

Inutile pour une utilisation normale.

#### Protection corporelle

Vêtements de travail de protection

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Point de fusion/congélation (°C)</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (°C)</b>	Non déterminé
<b>Limite inférieure/supérieure d'explosivité (% v/v)</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (°C)</b>	135 °C
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Non déterminé
<b>pH</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans l'huile</b>	Non déterminé
<b>Coefficient n-octanol/eau (LogKow)</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur (20 °C)</b>	Non déterminé
<b>Densité (20 °C)</b>	1,12 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Taille des particules</b>	Non déterminé

### Autres informations

Viscosité : 5830 cP

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

### Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### Stabilité chimique

Données non disponibles.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun

### Conditions à éviter

Aucune autre information significative n'est disponible.

### Matériaux incompatibles

Aucun en particulier.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun.

### Informations Complémentaires

Aucun.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 : toxicité aiguë**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Corrosion/irritation cutanée**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Lésions/irritations oculaires graves**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Conscience respiratoire**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation cutanée**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagenicité des cellules germinales**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Exposition unique aux STOT**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Exposition répétée aux STOT**

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

D'après les données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations toxicologiques des principales substances présentes dans le produit octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] - CAS : 556-67-2

Test	Itinéraire	Espèces
LC50	-	36 mg/l (rat)
DL50	Peau	>2000 mg/kg (rat)
DL50	Oral	4800 mg/kg (rat)

### Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Aucune substance perturbatrice endocrinienne présente à une concentration  $\geq 0,1\%$

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit n'est pas classé comme présentant un risque chronique pour le milieu aquatique. Un test de biodisponibilité et de libération de D4 par le silicone polymère a été réalisé selon la méthode OCDE 29. Il a été constaté que la quantité de D4 libérée par 100 mg de polymère est inférieure à la limite de quantification de la méthode (soit 4,4 ppb), une valeur nettement inférieure à la limite entraînant une classification de toxicité chronique pour le milieu aquatique (NOEC de 0,0044 mg/L pour les poissons et de 0,0079 mg/L pour les invertébrés aquatiques). Par conséquent, le produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

### Toxicité

octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] - CAS : 556-67-2

Toxicité aiguë aquatique

Test	Durée	Espèces
IC50	72h	>0,0022 mg/l (algues)
LC50	-	>0,0022 mg/l (poisson)
NOEC	-	>0,0044 mg/l (poisson)

Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques

Test	Durée	Espèces
NOEC	21 jours	7,9 µg/l (daphnies)

### Persistence et dégradabilité

Cristobalite - CAS : 14464-46-1

Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

octaméthylcyclotétrasiloxane ; [D4] - CAS : 556-67-2

Biodégradabilité : Non facilement biodégradable

### Potentiel de bioaccumulation

Cristobalite - CAS : 14464-46-1

Non bioaccumulable

octaméthylcyclotétrasiloxane ; [D4] - CAS : 556-67-2

Test	Coefficient de partition
Kow	6,49

### La mobilité dans le sol

Pas disponible.

### **Évaluation vPvB**

#### PBT

<0,1 % d'octaméthylcyclotérasiloxane ; [D4] - CAS : 556-67-2

#### vPvB

<0,1 % d'octaméthylcyclotérasiloxane ; [D4] - CAS : 556-67-2

### **Propriétés perturbatrices du système endocrinien**

Pour plus d'informations concernant les propriétés de perturbation endocrinienne, reportez-vous à la section 11.

### **Autres effets secondaires**

Aucun

---

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

### **Méthodes de traitement des déchets**

#### Recommandation

Rétablissez-vous si possible. Respectez la réglementation locale et nationale en vigueur.

---

## 14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

---

	ONU/ID	Nom d'expédition approprié de l'ONU	Classes de danger	PG*	Environnement**	Autres informations
<b>ADR</b>	-	-	-	-	-	-
<b>IMDG</b>	-	-	-	-	-	-
<b>IATA</b>	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Risques environnementaux

### Informations Complémentaires

Marchandises non dangereuses selon les réglementations ADR, IATA et IMDG.

### Précautions particulières pour l'utilisateur

Sans objet.

### Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

### **Réglementations/législations spécifiques relatives à la substance ou au mélange concernant la sécurité, la santé et l'environnement**

Directive 98/24/CE (Risques liés aux agents chimiques au travail)

Directive 2000/39/CE (valeur limite d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013

Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (UE) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) n° 2023/707

Règlement (UE) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (UE) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Règlement (UE) n° 2020/878

### **Restrictions relatives au produit ou aux substances qu'il contient, conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à ses modifications ultérieures.**

Restrictions relatives au produit :

Aucun

Restrictions relatives aux substances contenues :

Aucun

### **Substances SVHC**

Substances figurant sur la liste des substances candidates (art. 59 du règlement 1907/2006, REACH) :

octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]

PBT, vPvB

Dispositions relatives à la directive UE 2012/18 (Seveso III) :

Catégorie Seveso III selon l'annexe 1, partie 1

Aucun

### **Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Code	Description
EUH066	Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H361f	Suspecté de nuire à la fertilité
H372	Provoque des lésions aux organes (poumons) en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes (poumons) en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation.
H410	Très toxique pour la vie aquatique, avec des effets durables.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2,6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Rép . 2	3,7/2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
STOT RE 1	3,9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	3,9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Chronique aquatique 1	4.1/C1	Risque aquatique chronique (à long terme), catégorie 1

Ce document a été préparé par une personne compétente ayant reçu la formation appropriée. Principales sources bibliographiques :  
ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network  
Sax's Dangerous Properties of Industrial Materials

### Acronymes et abréviations

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
AND: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
ATE: Acute Toxicity Estimate  
ATEmix: Acute toxicity Estimate (Mixtures)  
BCF: Biological Concentration Factor  
BEI: Biological Exposure Index  
BOD: Biochemical Oxygen Demand  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
CAV: Poison Center  
CE: European Community  
CLP: Classification, Labeling, Packaging.

CMR: Carcinogenic, Mutagenic and Reprotoxic  
COD: Chemical Oxygen Demand  
COV: Volatile Organic Compound  
CSA: Chemical Safety Assessment  
CSR: Chemical Safety Report  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
DNEL: Derived No Effect Level.  
DPD: Dangerous Preparations Directive  
DSD: Dangerous Substances Directive  
EC50: Half Maximal Effective Concentration  
ECHA: European Chemicals Agency  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ES: Exposure Scenario  
GefStoffVO: Gefahrenstoffverordnung  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals  
IARC: International Agency for Research on Cancer  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulation by the "International Air Transport Association"  
IC50: half maximal inhibitory concentration  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients  
IRCCS: Scientific Institute for Research, Hospitalization and Health Care  
KAFH: Keep Away From Heat  
KSt: Explosion coefficient  
LC50: Lethal concentration, for 50 percent of test population  
LD50: Lethal dose, for 50 percent of test population  
LDLo: Leathal Dose Low  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NOAEL: No Observed Adverse Effect Level  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
PSG: Passengers  
RID: Regulation Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail  
STEL: Short Term Exposure limit  
STOT: Specific Target Organ Toxicity  
TLV: Threshold Limiting Value  
TWATLV: Threshold Limit Value for the Time Weighted Average 8 hour day  
vPvB: Very Persistent, Very Bioaccumulative  
WGK: Wassergefährdungsklasse

### **Autre**

Une modification (proportionnelle à la dernière modification essentielle (premier chiffre dans la version SDS, voir section 1)) est marquée d'un triangle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement correctes pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur final du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être utilisées comme spécification de produit.

Pays-Langue : CH-fr

---